

Responsable des Stages et des Mémoires Mi-temps (50%)

Composante : **Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**
Département d'Orthoptie

I. Missions :

➤ **Missions d'enseignement (= 96 heures EqTD) :**

- Le/la candidat(e) recruté(e) devra adopter une approche multidisciplinaire (neuroscientifique, clinique) et assurer des enseignements théoriques et pratiques auprès d'étudiants en formation initiale (1ère, 2ème et/ou 3ème année) et/ou en formation continue ;
- Des cours pourront être proposés en complément, en fonction du profil du candidat ;
- Des responsabilités d'UE en formations paramédicales et universitaires sont à envisager.

➤ **Autres missions (= 402 heures) :**

- **Organisation et encadrement pédagogique de la troisième année :**
Responsable pédagogique des étudiants des semestres 5 et 6
- **Gestion et organisation des stages :**
Veiller à une bonne coordination entre les maîtres de stages et les étudiants
Suivre les rapports de stages répartis sur les différents lieux de stages
- **Gestion et encadrement des groupes de mémoire :**
Suivre chaque groupe de mémoire et évaluation semestre 5 et semestre 6
- **Participation aux jurys :**
Soutenance de mémoires
Jurys d'examens, d'étape et de diplôme
- **Participation au développement de l'offre de formation continue du département.**

II. Prérequis, niveau et durée de recrutement :

➤ **Diplôme(s) requis :**

- **Certificat de capacité d'orthoptiste** (grade licence)
- **Diplôme académique complémentaire recommandé : DU, licence, master**

➤ **Compétences pour mener à bien les missions :**

- Connaissance de la formation et des textes et règlements de la profession
- Expérience clinique
- Maîtrise des outils informatiques
- Compétences dans la communication auprès de publics divers et de façon adaptée

Quotité : 50% (mi-temps)

Durée : 1 à 3 ans (renouvelable)

Type de financement : RP

Indice de recrutement : IB 677 (au prorata du temps de travail)

NB : Le temps de travail est de 803.5 heures de travail annuel réparties en 96 heures EqTD d'enseignement et 402 heures d'autres activités, pouvant aussi être de l'enseignement. Des heures complémentaires d'enseignement pourront être confiées au responsable pédagogique, le cas échéant, sous réserve de son accord et d'une attestation du Directeur de composante attestant de l'intégralité du service fait (enseignement et autres missions).

Signature de la Directrice/ du Directeur
de la composante + cachet
NOM et Prénom

Signature du (de la) candidat(e)
NOM et Prénom
(vu et pris connaissance, date)